

III Cette personne a frappé à toutes les portes pour obtenir de l'aide et elle n'en a pas reçu. Elle a même, semble-t-il, des difficultés avec son avocat qui ne l'a peut-être pas défendue comme il aurait dû le faire<sup>7</sup>.

---

Le Sous-comité des questions de santé concernant les personnes âgées de la Chambre des communes a entrepris son étude des mauvais traitements infligés aux personnes âgées en février 1993. Au cours des trois mois qui ont suivi, il a entendu des témoins issus du gouvernement, de la collectivité, des universités, des entreprises et d'organismes d'aînés, venus de tout le Canada. Leur témoignage apparaît dans les fascicules n<sup>os</sup> 1 à 10 du Sous-comité, pour la 3<sup>e</sup> session de la 34<sup>e</sup> législature. Les témoignages entendus à Washington, D.C., où s'était rendu le Sous-comité ont permis de recueillir des données comparatives avec les États-Unis. D'ailleurs, tout au long des audiences, plusieurs témoins ont fait état des solutions retenues en Angleterre et dans d'autres pays d'Europe.

Le présent rapport fait ressortir les thèmes généraux qui seront dégagés des témoignages et indique l'orientation qui, selon les membres du Comité, devrait être adoptée pour lutter contre les mauvais traitements infligés aux Canadiens âgés. Actuellement il est très préoccupant de constater que le public et les experts des divers domaines touchés par la question ne sont pas sensibilisés aux problèmes que posent les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Les membres du Comité s'accordent pour dire que les services sociaux, médicaux et juridiques existants doivent rajuster le tir pour mieux faire face à la situation. Chaque personne traitant avec les personnes âgées a une part de responsabilité; celle-ci ne revient pas uniquement aux gouvernements.

L'intérêt porté au problème des mauvais traitements infligés aux aînés est assez récent. La persécution des personnes âgées au sein de la famille et dans les établissements est de plus en plus considérée comme un acte criminel, mais le Comité s'est fait dire à maintes reprises que le degré de sensibilisation et d'intervention est peu élevé. En tant que problème de société, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées ne reçoivent encore qu'une attention minimale. Les Canadiens de tout âge hésitent à admettre que des aînés pourraient être maltraités par des membres de la famille ou d'autres personnes en qui ils

---

<sup>7</sup> Couture, 4:28. Évidemment pouvoir avoir confiance.